MAIRIE DE PARIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES

Rapport financier 2004

MAIRIE DE PARIS

page 2 Analyse financière consolidée (Ville et Département) 2001–2004
page 4 Remarques préliminaires
page 5 L'objectif de 1 milliard d'euros en dépenses d'investissement a été atteint
page 6 Les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 6 %
page 7 Les recettes courantes de fonctionnement restent favorablement orientées, malgré les transferts de l'État
page 9 Les charges de gestion courante sont en légère hausse, hors transfert du RMI : 2,6 %
page 10 Les opérations financières et exceptionnelles sont optimisées
page 11 La capacité de financement des investissements reste à un niveau élevé
page 13 Soldes financiers consolidés 2001–2004
page 14 Compte administratif 2004 de la Ville
page 15 Compte administratif 2004 du Département
page 16 Principaux ratios financiers de la collectivité parisienne (Ville et Département)
page 17 Lexique d'analyse financière

Avant-propos

En 2004, l'exécution du budget de la Ville et du Département de Paris a été satisfaisante.

Satisfaisante d'abord parce que les dépenses d'investissement ont progressé de près de 30 % par rapport à 2003, qui marquait déjà une nette augmentation. Elles dépassent désormais le milliard d'euros. Notre budget d'investissement est exécuté à plus de 98 %. Les engagements pris par Bertrand Delanoë et son équipe en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie dans notre ville sont mis en œuvre : 46 M€ pour les quartiers verts et les espaces civilisés, 39 M€ pour le tramway sur les Maréchaux, 56 M€ pour les constructions d'écoles ou de collèges neufs, 28 M€ pour restructurer le Petit Palais, près de 9 M€ pour la piscine Pailleron… Au total, les travaux de renforcement des équipements collectifs atteignent 483 M€. Par ailleurs, les acquisitions foncières croissent d'un tiers et s'élèvent à 338 M€ en 2004, dont 82 M€ pour les grandes emprises (48,2 M€ pour les Batignolles, site du village olympique), 40 M€ pour le logement social et 72 M€ pour les équipements.

Satisfaisante ensuite, parce que, comme en 2001, 2002 et 2003, les taux des impôts locaux sont restés stables en 2004. Les charges de fonctionnement progressent de façon mesurée, du fait notamment de la mise en service de nouveaux équipements et des dépenses sociales. Hors RMI, elles n'augmentent que de 2,6 %.

L'endettement reste très modéré : il se stabilise à 1 109 M€ exactement comme en 2003. Une politique financière innovante, reposant sur une gestion moderne de la dette, a permis des économies importantes d'intérêts d'emprunt (9 M€ en 2004). Les ventes d'actifs inutiles se poursuivent : la Ville en a cédé pour 100 M€ en 2004.

Satisfaisante enfin, car la politique budgétaire est conduite dans un cadre très défavorable marqué par les désengagements de l'État, qui grèvent les finances de la Ville et du Département. L'État doit ainsi près de 35 M€ au titre du seul RMI en 2004. Il ne rembourse pas les sommes dues à Paris ou renonce à financer des opérations prévues ; la liste est longue qui va de la médecine scolaire à l'entretien des ponts ou la rénovation des tunnels en passant par le domaine social ou du logement. Les dotations de l'État augmentent faiblement (1,3 %), à un rythme inférieur à celui de l'inflation, réduisant d'autant nos marges de manœuvre, alors même que les besoins sociaux sont forts.

Ce rapport financier est un miroir fidèle de notre politique à la fois ambitieuse et sérieuse. L'accélération des investissements, malgré la stabilité fiscale et un faible recours à l'emprunt, ne peut se faire que grâce à une gestion rigoureuse des dépenses : le respect de ces principes vaut à la Ville de sauvegarder sa bonne santé financière, comme le montre la notation AAA de l'agence Standard and Poor's. C'est dans cette voie qu'il nous faut continuer pour la suite de la mandature.

L'Adjoint au Maire de Paris
chargé du développement économique,
des finances et de l'emploi

Christian Sautter

Analyse financière consolidée Ville et Département 2001-2004

en millions d'euros

	Compte administratif 2001	Compte administratif 2002	Variation 2002/2001	Compte administratif 2003	Variation 2003/2002	Compte administratif 2004	Variation 2004/2003
Contributions directes (hors fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France)	1 669	1 623	– 2,8 %	1 532	– 5,6 %	1 531	– 0,1 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	310	317	2,2 %	324	2,0 %	331	2,1 %
Taxe de balayage	64	64	0,0 %	64	0,3 %	69	7,7 %
Droits de stationnement	82	25	– 69,7 %	65	164,1 %	52	– 20,7 %
Taxe sur l'électricité	69	70	1,2 %	72	2,9 %	69	– 4,8 %
Fiscalité immobilière (droits de mutation et taxe additionnelle)	484	526	8,8 %	586	11,4 %	668	14,0 %
Vignette	7	11	63,5 %	9	– 15,4 %	1	– 84,9 %
Autres impôts et taxes	48	42	– 11,8 %	41	– 2,1 %	44	7,9%
IMPÔTS ET TAXES	**2 732**	**2 678**	**– 2,0 %**	**2 694**	**0,6 %**	**2 765**	**2,6 %**
Dotation TIPP						**235**	ns
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	683	695	1,7 %	703	1,2 %	1 217	73,1 %
Dotations de compensation hors réforme taxe professionnelle	79	75	– 5,0 %	79	4,6 %	84	6,1 %
Dotation réforme taxe professionnelle	232	361	55,9 %	502	39,0 %	0	ns
DOTATIONS DE L'ÉTAT	**994**	**1 131**	**13,8 %**	**1 284**	**13,5 %**	**1 300**	**1,3 %**
Subventions et participations	108	108	– 0,3 %	143	32,6 %	142	– 0,7 %
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	193	190	– 1,7 %	225	18,8 %	237	5,4 %
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	50	42	– 14,4 %	50	19,0 %	54	6,2 %
Prestations de service	110	91	– 17,4 %	93	1,8 %	91	– 1,6 %
Recouvrements sur bénéficiaires	112	88	– 21,4 %	86	– 2,8 %	81	– 5,3 %
Excédents de ZAC	20	35	73,9 %	44	25,7 %	25	– 43,2%
Autres recettes courantes de fonctionnement	191	194	1,5 %	279	43,9 %	248	– 11,2%
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	**4 510**	**4 557**	**1,0 %**	**4 897**	**7,5 %**	**5 177**	**5,7 %**
Charges de personnel	1 444	1 538	6,5 %	1 620	5,4 %	1 679	3,6 %
Charges à caractère général	645	713	10,5 %	706	– 0,9 %	768	8,7 %
Subventions d'équipement (hors exceptionnel)	37	51	36,8 %	64	26,4 %	51	– 19,9 %
Contribution au SYCTOM (1)	82	91	10,6 %	95	4,3 %	96	1,5 %
Contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris	222	218	– 1,7 %	234	7,4 %	260	11,0 %
Contribution à la préfecture de Police	195	228	17,4 %	232	1,8 %	245	5,3 %
Contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France	210	208	– 0,9 %	220	5,9 %	199	– 9,8 %
Aide sociale	439	441	0,5 %	463	5,0 %	464	0,1 %
RMI	35	35	*– 1,9 %*	*51*	*47,4 %*	*313*	*ns*
• dont part allocation	*0*	*0*	*ns*	*0*	*ns*	*267*	*ns*
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	0	64	ns	99	54,0 %	87	– 11,9 %
Autres subventions et participations	350	295	– 15,6 %	346	17,1 %	338	– 2,2 %
• dont subventions de fonctionnement Ville	*147*	*152*	*3,2 %*	*158*	*3,9 %*	*165*	*4,4 %*
Autres charges de gestion courante	72	78	9,4 %	101	29,3 %	108	7,2 %
CHARGES DE GESTION COURANTE	**3 729**	**3 960**	**6,2 %**	**4 232**	**6,9 %**	**4 607**	**8,9 %**
ÉPARGNE DE GESTION	**780**	**597**	**– 23,5 %**	**665**	**11,4 %**	**570**	**– 14,3 %**
Produits financiers	12	14	18,3 %	15	9,2 %	23	49,7 %
Charges financières	74	45	– 38,9 %	44	– 2,6 %	35	– 20,1 %
SOLDE FINANCIER	**– 62**	**– 31**	**– 49,7 %**	**– 29**	**– 7,8 %**	**– 13**	**– 56,7 %**

(1) Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères.

en millions d'euros

	Compte administratif 2001	Compte administratif 2002	Variation 2002/2001	Compte administratif 2003	Variation 2003/2002	Compte administratif 2004	Variation 2004/2003
Produit des cessions d'immobilisations*	33	26	– 21,7 %	183	616,2 %	75	– 59,1 %
Autres produits exceptionnels	11	12	10,8 %	10	– 16,9 %	44	331,3 %
Subventions exceptionnelles d'équipement	49	98	101,9 %	81	– 17,4 %	90	11,5 %
• dont subventions au logement social	*38*	*78*	*107,8 %*	*72*	*– 7,1 %*	*73*	*1,1 %*
Autres charges exceptionnelles	58	26	– 55,3 %	27	3,2 %	53	98,2 %
SOLDE EXCEPTIONNEL	**– 63**	**– 86**	**37,4 %**	**85**	**– 198,7 %**	**– 25**	**– 128,8 %**
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**4 565**	**4 609**	**0,9 %**	**5 105**	**10,8 %**	**5 319**	**4,2 %**
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**3 910**	**4 129**	**5,6 %**	**4 384**	**6,2 %**	**4 786**	**9,2 %**
ÉPARGNE BRUTE	**655**	**479**	**– 26,8 %**	**721**	**50,4 %**	**533**	**– 26,2 %**
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT (AVEC CRÉDITS REVOLVING)	**306**	**141**		**183**		**150**	
• dont remboursements anticipés	*168*	*0*		*0*		*0*	
ÉPARGNE NETTE	**349**	**338**	**– 3,1 %**	**538**	**59,0 %**	**383**	**– 28,8 %**
Subventions et dotations reçues	157	161	2,9 %	149	– 7,5 %	143	– 3,9 %
• dont dotation globale d'équipement	*0,1*	*0,0*	*ns*	*0,1*	*ns*	*0*	*ns*
• au titre des programmes d'investissement	*8*	*14*	*76,4 %*	*11*	*– 24,5 %*	*8*	*– 23,6 %*
• dont amendes de police	*26*	*28*	*9,7 %*	*25*	*– 11,0 %*	*23*	*– 7,7 %*
• dont FCTVA	*50*	*63*	*25,6 %*	*58*	*– 8,6 %*	*68*	*17,0 %*
Opérations pour compte de tiers	3	18	557,5 %	4	– 79,4 %	7	88,2 %
Remboursements de prêts	11	21	83,0 %	31	49,2 %	20	– 36,2 %
Autres immobilisations financières	18	8	– 58,1 %	6	– 17,6 %	33	422,2 %
Autres recettes réelles d'investissement	3	0,8	– 71,5 %	3	ns	1	– 62,9 %
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**192**	**209**	**8,8 %**	**193**	**– 7,6 %**	**205**	**5,9 %**
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**541**	**547**	**1,1 %**	**731**	**33,6 %**	**588**	**– 19,6 %**
Études	11	18	71,5 %	28	52,7 %	35	24,9 %
Acquisitions	184	299	63,0 %	263	– 12,1 %	338	28,5 %
• dont compte foncier	*126*	*198*	*56,8 %*	*187*	*– 5,6 %*	*246*	*31,9 %*
Travaux	306	329	7,5 %	371	12,8 %	482	30,0 %
Opérations pour compte de tiers	17	11	– 39,1 %	12	13,4 %	2	– 82,9 %
Prêts accordés (avances au logement social)	36	46	27,8 %	65	42,1 %	107	65,2 %
Autres dépenses réelles d'investissement	16	33	113,2 %	48	43,9 %	37	– 21,7 %
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**569**	**736**	**29,4 %**	**787**	**6,9 %**	**1 002**	**27,4 %**
BESOIN DE FINANCEMENT	**28**	**189**		**56**		**414**	
NOUVEAUX EMPRUNTS (HORS CRÉDITS REVOLVING)	**0**	**230**		**115**		**150**	
Fonds de roulement au 1er janvier	**289**	**261**		**302**		**361**	
Variation du fonds de roulement	– 28	41		59		– 264	
Fonds de roulement au 31 décembre	**261**	**302**		**361**		**97**	
Encours de dette au 1er janvier	1 395	1 089		1 177		1 109	
Encours de dette au 31 décembre	1 089	1 177		1 109		1 109	
Variation de l'encours de dette	**– 306**	**89**		**– 68**		**0**	
Financement des investissements :							
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	**95,1 %**	**74,4 %**		**92,9 %**		**58,6 %**	
EMPRUNT	**0,0 %**	**31,2 %**		**14,6 %**		**15,0 %**	
FONDS DE ROULEMENT	**4,9 %**	**– 5,6 %**		**– 7,5 %**		**26,4 %**	

** En 2004, le total des produits de cessions d'immobilisation est de 100 M€ : 75 M€ de recettes de fonctionnement et 25 M€ de recettes d'investissement (ventes avec échéancier).*

Remarques préliminaires

L'analyse financière ne prend en compte que les mouvements réels de l'exercice, en dépenses et en recettes. Les mouvements entre les sections de fonctionnement et d'investissement (appelés mouvements pour ordre) sont ignorés.

La consolidation des analyses financières des comptes administratifs de la Ville et du Département nécessite d'exclure les mouvements croisés entre les deux budgets, à savoir :

> la contribution en fonctionnement de la Ville au Département ;

> la contribution en investissement du Département à la Ville.

Par ailleurs, en application des règles comptables en vigueur, alors que les subventions d'équipement sont comptabilisées au sein de la section de fonctionnement pour la Ville, elles appartiennent à la section d'investissement pour le Département. Pour les besoins de l'analyse financière consolidée, les subventions d'équipement départementales ont été intégrées à la section de fonctionnement.

Enfin, l'année 2004 a été celle de l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire des départements, la M52, en remplacement de la M51. Pour permettre les comparaisons, les comptes des années antérieures ont été transposés en M52.

Compte administratif consolidé 2004

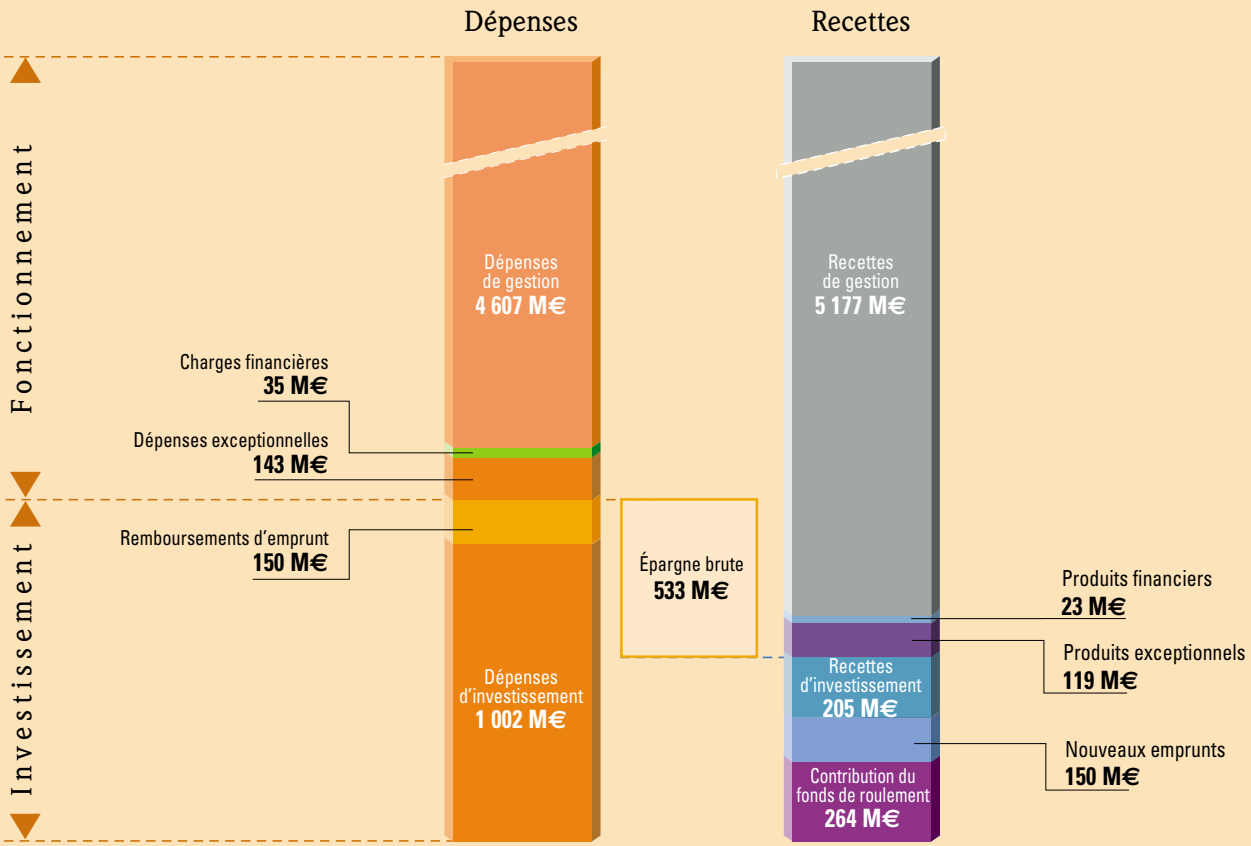

L'objectif de 1 milliard d'euros en dépenses d'investissement a été atteint

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 1 002 M€, soit le double de la fin de la mandature précédente. La hausse est de 27 % par rapport au CA 2003, de 787 M€. Cette hausse résulte de la poursuite du programme d'investissement de la mandature et correspond à une exécution record du Budget primitif 2004 : 98 %.

Elle est liée en premier lieu à la forte augmentation des dépenses de travaux qui atteignent 482 M€, soit un hausse de 30 % par rapport au CA 2003. Le taux d'exécution des crédits ouverts est de 93 % contre 81 % en 2003.

Parmi ces dépenses de travaux, la voirie représente toujours le premier poste avec 184 M€ et a progressé de 52 %. Ainsi, 46 M€ ont concerné les opérations d'aménagement (dont les espaces civilisés et les quartiers verts), 39 M€ ont été mandatés pour le tramway, 38 M€ pour le patrimoine de voirie (entretien de trottoirs, chaussées et ouvrages d'art), 17 M€ pour l'éclairage public, 7 M€ pour le programme Mobilien, ou encore 4 M€ pour la couverture du boulevard périphérique.

Dans le domaine scolaire (92 M€), 56 M€ ont été dépensés pour des constructions neuves et des restructurations-extensions d'établissements scolaires et 31 M€ pour de grosses réparations.

Dans le domaine culturel (54 M€), les dépenses de travaux ont concerné principalement la restructuration du musée du Petit Palais (28 M€), le « Plan Église » pour les travaux dans les édifices cultuels de la Ville (8 M€) et le réaménagement et l'extension des surfaces d'exposition du musée Cernuschi (3 M€).

Dans le domaine du sport et de la jeunesse (45 M€), les dépenses les plus importantes ont concerné la piscine patinoire Pailleron (8,5 M€) et la piscine sur Seine Est (5 M€).

Évolution des dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt (données consolidées 1995-2004)

en millions d'euros

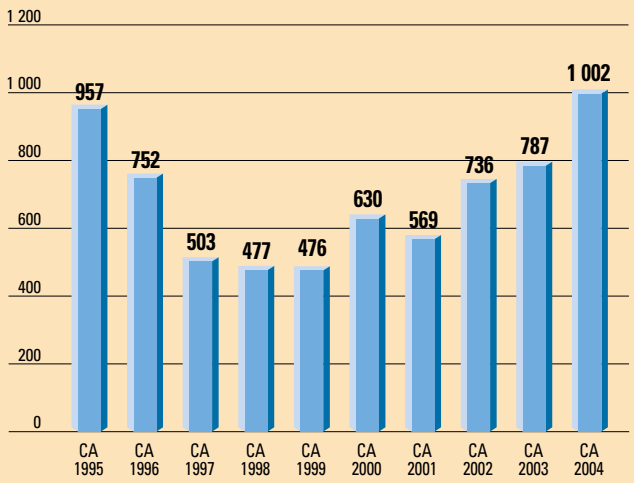

Évolution des dépenses réelles d'investissement de la collectivité parisienne depuis 2001

en millions d'euros

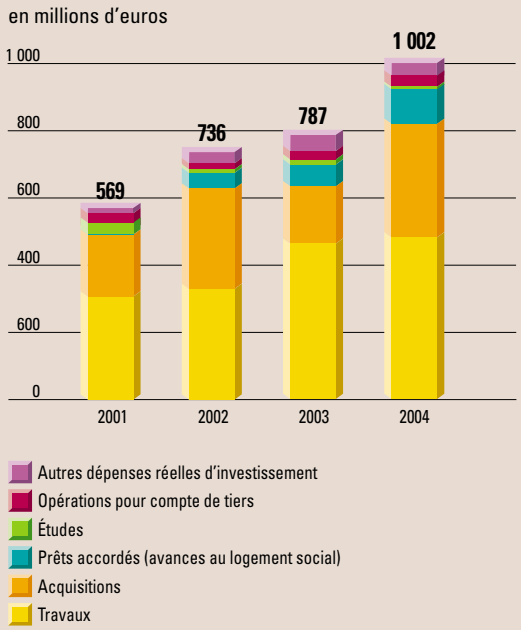

DÉPENSES DU COMPTE FONCIER

La politique d'acquisition directe de la collectivité s'effectue principalement via le compte foncier. Ce compte retrace de manière spécifique les dépenses et les recettes immobilières au sein de la section d'investissement. Il permet avant tout l'acquisition par la collectivité parisienne des immeubles et des terrains nécessaires à la réalisation d'équipements, de logements ou d'opérations d'aménagement. Au CA 2004 le compte foncier a été consommé en totalité, atteignant 246 M€, dont 203 M€ à la Ville et 43 M€ au Département.

Les grandes emprises constituent la principale source de dépenses avec 82 M€ : essentiellement les ZAC Pajol, Bercy et la Cour du Maroc. En vue des Jeux Olympiques 2012 sur la ZAC Batignolles, site retenu pour le futur village olympique, 48 M€ ont été mandatés. Autres dépenses dans le cadre du compte foncier : 38 M€ d'acquisition pour le logement social et 72 M€ pour les équipements.

Au Département le rachat à la SEMAPA des emprises universitaires mises à disposition de l'État dans le cadre d'U3M s'est élevé à 30 M€.

Les acquisitions ont été relancées après une légère baisse en 2003. Elles s'élèvent à 338 M€, soit une hausse de 29 % par rapport au CA 2003. Cela s'explique en grande partie par le compte foncier qui atteint 246 M€ en hausse de 32 % par rapport à l'an dernier. Les crédits ont été consommés en totalité avec notamment des acquisitions réalisées sur la ZAC Batignolles pour 48,2 M€ (cf. encadré).

Les dépenses d'études continuent d'augmenter à 35 M€, soit + 25 % par rapport au CA 2003.

Les prêts accordés qui atteignent 107 M€ connaissent une forte hausse de 65 %. Ces avances servent à financer la réalisation de logements sociaux et l'éradication de l'habitat insalubre. Elles seront remplacées en 2005 par des subventions.

Les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 6 %

Évolution des recettes et dépenses réelles d'investissement Ville et Département depuis 2001

en millions d'euros

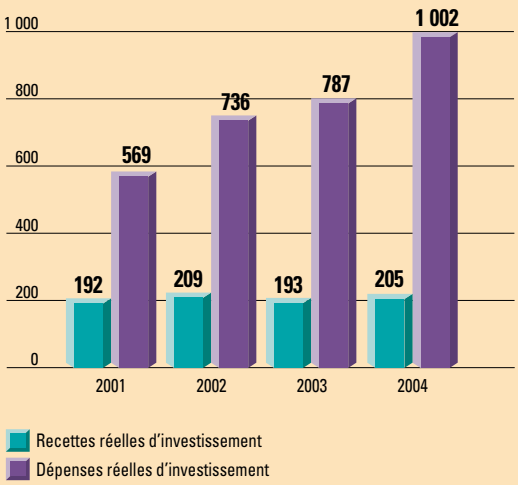

Les recettes réelles d'investissement atteignent 205 M€ soit une hausse de 6 % par rapport au CA 2003 de 193 M€.

Cette hausse est due en quasi-totalité au FCTVA qui augmente de 10 M€, soit + 17 % par rapport à 2003. Le FCTVA augmente mécaniquement en raison du niveau des investissements de la Ville en 2002 plus élevé qu'en 2001. Le FCTVA perçu une année n est en effet calculé sur la base des dépenses d'investissement de l'année n – 2, donc 2002 pour le budget 2004.

Les recettes courantes de fonctionnement restent favorablement orientées, malgré les transferts de l'État

Les recettes courantes de fonctionnement augmentent de 5,7 % à 5 177 M€ contre 4 897 M€ au CA 2003 soit une plus-value de 280 M€, dont 235 M€ au titre de la part de TIPP destinée à compenser le transfert de compétences en matière de RMI. Les dépenses se sont élevées à 268 M€, soit une charge nette pour la Ville de 33 M€ (cf. encadré sur les désengagements de l'État).

En matière de fiscalité directe, les recettes restent étales. Comme le Maire en avait pris l'engagement, les taux de la fiscalité directe sont restés stables en 2004 : 10,99 % pour la taxe d'habitation (8,8 % pour la Ville et 2,19 % pour le Département), 7,11 % pour la taxe sur le foncier bâti, 13,5 % pour le foncier non bâti et 12,35 % pour la taxe professionnelle.

L'évolution du produit ne résulte donc que de la variation des bases. La baisse des bases de taxe professionnelle de 1,47 % est compensée par l'augmentation de celle de la taxe d'habitation de 2,18 % et celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2,45 %. La baisse des bases de la TP est en partie expliquée par 2 phénomènes. Les bases de France Télécom, intégrées pour la première fois en 2003 dans les bases communales, ont connu en 2004 une forte baisse. Par ailleurs, une régularisation a été effectuée conduisant à une augmentation relative de l'écrêtement des bases de la SNCF.

LES DÉSENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

En ce qui concerne le transfert de TIPP, l'État n'a pas compensé à ce stade la totalité de la dépense d'allocation du RMI. En 2004 la Ville a dépensé 33 M€ qui n'ont pas été compensés par l'État. Cependant, si l'État respecte ses engagements, un versement complémentaire devrait avoir lieu, mais dont la date ne nous est pas connue : loi de finances rectificative 2005 ou loi de finances initiale 2006. Le Maire de Paris a saisi de cette question le Premier Ministre.

À titre exceptionnel, par lettre du 31 mars 2005, le Préfet a invité la Ville de Paris à inscrire ces 33 M€ en restes à réaliser de recettes au sein du compte administratif 2004.

Évolution des recettes et dépenses courantes de fonctionnement Ville et Département depuis 2001

en millions d'euros

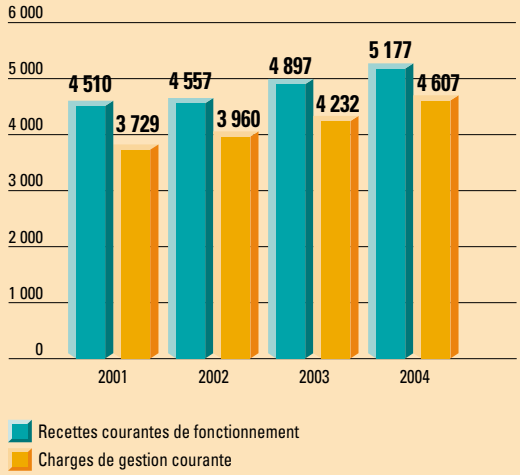

Évolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2001

en millions d'euros

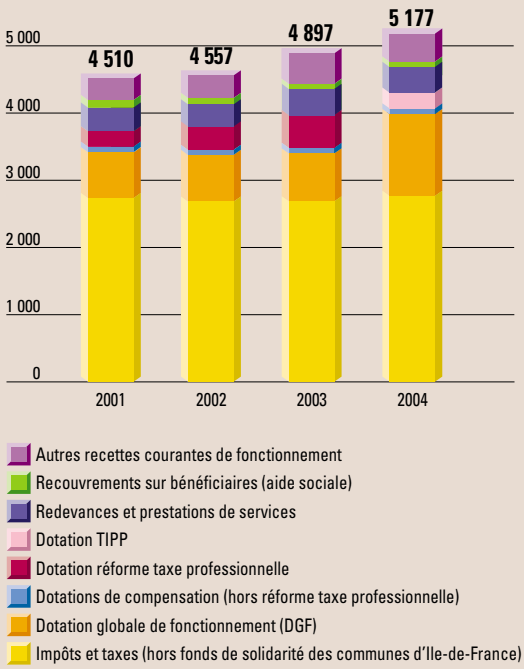

Évolution des taux
de la fiscalité locale depuis 1990
en %

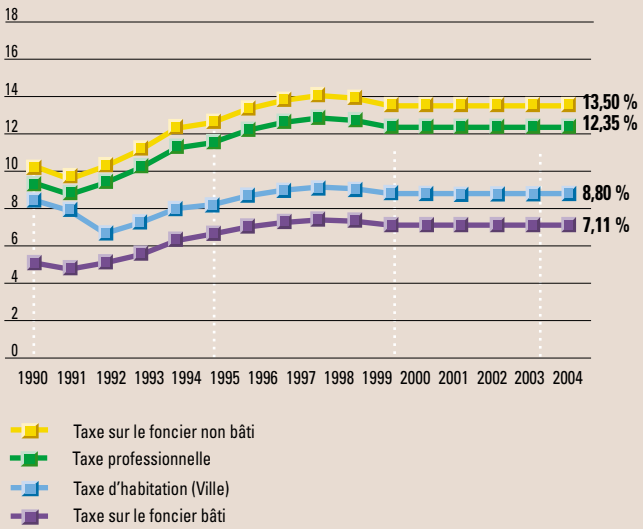

Structure des recettes fiscales
de la collectivité parisienne depuis 2001
en millions d'euros

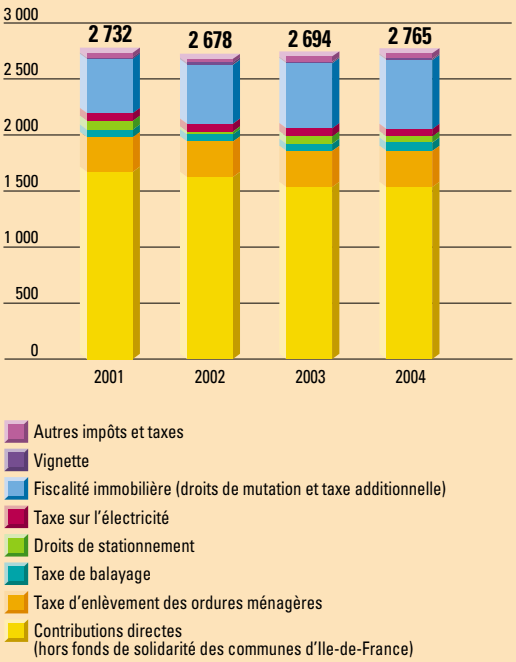

La pression fiscale pesant sur les ménages et entreprises parisiens demeure ainsi faible par comparaison aux autres collectivités. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal permet de la mesurer : il rapporte le produit perçu des 4 taxes locales au produit qui résulterait d'une application des taux moyens nationaux aux bases parisiennes. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal à Paris en 2004 est de seulement 60 %.

Les recettes de fiscalité indirecte connaissent une évolution globalement favorable. La fiscalité immobilière, qui était déjà à des niveaux élevés en 2002 et 2003, progresse de 14 %. Le marché immobilier parisien reste en effet orienté à la hausse. Le volume des transactions a enregistré une progression de 3,6 % l'an dernier.

Au total, les recettes fiscales augmentent de 3 % en 2004 par rapport à 2003.

Les dotations versées par l'État, hors dotation taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), sont en hausse de 1,3 % en 2004 par rapport à 2003. Cette faible hausse est directement liée à l'application du contrat de croissance et de solidarité. Par ailleurs, en 2004 la compensation de la part salaires des bases de la taxe professionnelle a été totalement intégrée à la dotation globale de fonctionnement. Ainsi, la DGF (Ville et Département) passe de 703 M€ en 2003 à 1 217 M€ en 2004.

Les produits d'exploitation connaissent une évolution mitigée : à la hausse en matière de redevances versées par les fermiers et les concessionnaires (+ 5 %) et en recettes d'utilisation du domaine (+ 6 %), mais à la baisse pour les prestations de service (– 1,5 %) et les recouvrements sur bénéficiaires (– 5 %) ou encore pour les subventions et participations versées par nos partenaires (– 0,6 %) en raison notamment de la fin progressive du dispositif des emplois-jeunes.

Les charges de gestion courante sont en légère hausse, hors transfert du RMI : 2,6 %

Les charges de gestion courante sont de 4 607 M€ en 2004 contre 4 232 M€ en 2003, soit une augmentation de 8,9 %. Mais, pour permettre une comparaison pertinente avec 2003, ce résultat doit être corrigé des dépenses d'allocation du RMI dont la compétence a été transférée au Département en janvier 2004. Hors allocation RMI (267 M€), l'augmentation des charges de gestion courante est de 2,6 % entre 2003 et 2004.

Cette hausse des charges courantes s'explique par la hausse des charges de personnel, des dépenses à caractère général et des contributions à des organismes extérieurs.

Les charges à caractère général augmentent de 8,7 % par rapport à 2003. Ce résultat est en partie dû à des ré-imputations techniques sur le budget du Département (+ 36 %) liés au passage à la M52. Des dépenses comptabilisées comme de l'aide sociale en M51 sont en M52 des charges à caractère général. L'aide sociale n'augmente d'ailleurs que de 1 M€. À la Ville, pour laquelle l'évolution d'une année sur l'autre est pertinente, la hausse des charges à caractère général est de + 5,8 %, liée notamment à la mise en service de nouveaux équipements.

Les charges de personnel augmentent de 3,6 % de 2003 à 2004, après une hausse de 5,4 % entre 2002 et 2003 et de 6,5 % de 2001 à 2002. Cette évolution est liée à la fois à des facteurs d'évolution de la masse salariale exogènes à la Ville et à des facteurs résultants des politiques municipales.

La valeur du point fonction publique est restée stable en 2003 et a augmenté de 0,5 % au 1er janvier 2004, passant de 52,49 à 52,76 euros.

La cotisation patronale de la CNRACL est passée au 1er janvier 2004 de 26,5 % à 26,9 %. De plus, depuis le 1er juillet 2004, la Contribution solidarité autonomie (CSA) est une nouvelle cotisation à la charge de l'employeur, en faveur des personnes âgées. Elle représente 0,3 % de traitement indiciaire brut.

À cela il convient d'ajouter l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT) et l'incidence de mesures catégorielles prises en vertu d'homologie statutaire avec les fonctions publiques hospitalière et de l'État.

L'évolution de la masse salariale résulte par ailleurs de réformes propres à la collectivité parisienne.

Ainsi, en 2004, 359 postes ont été créés à la Ville dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et de l'ouverture de nouveaux équipements et 146 au Département.

Structure des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2001

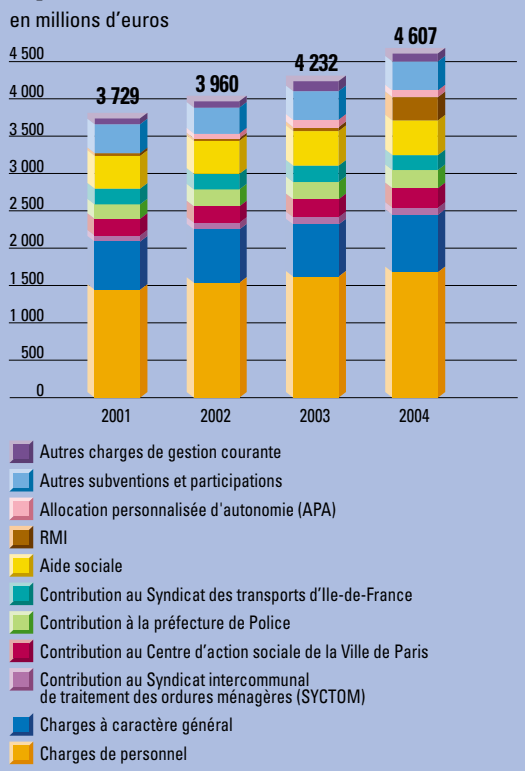

Le volet social du plan "Paris Propre Ensemble" ou l'harmonisation des régimes indemnitaires par exemple expliquent également une partie de la hausse.

Enfin, la poursuite de l'application du protocole ARTT a aussi une incidence financière. Conformément aux dispositions de l'article 14 de l'accord cadre, approuvé par le Conseil de Paris le 10 juillet 2001, le Budget primitif 2004 a intégré la création de 277 postes à la Ville et 26 postes au Département.

La hausse des charges de gestion courante est enfin due aux efforts substantiels réalisés par la collectivité parisienne en faveur d'organismes extérieurs. La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris est en hausse de 11 % (à 260 M€) et celle à la préfecture de Police de 5 % (à 245 M€).

Les opérations financières et exceptionnelles sont optimisées

Évolution des soldes journaliers
de trésorerie de la Ville de Paris
du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2004
en millions d'euros

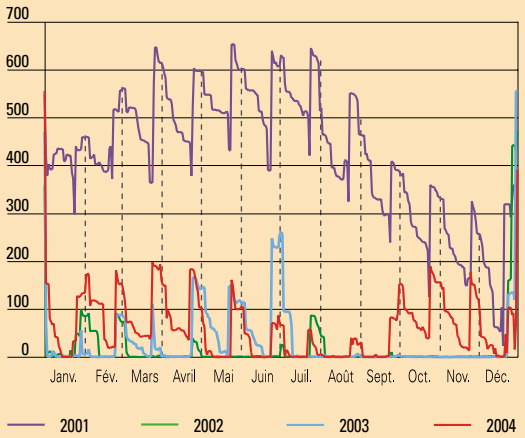

La Ville poursuit son important programme de vente de biens patrimoniaux considérés comme inutiles au service public afin de dégager des recettes exceptionnelles. Ainsi, la vente avec échéancier de l'hôtel Concorde-Lafayette a rapporté une première recette de 25 M€ en 2004. La vente du terrain Balard dans le XVe a rapporté 9,5 M€.

En matière financière, l'objectif principal de la collectivité est de mener une gestion active de sa dette et de sa trésorerie destinée à limiter les charges. Ainsi, la mise en place d'une gestion en trésorerie « zéro » et une optimisation d'utilisation des outils financiers ont permis des économies de frais financiers de 9 M€ (cf. encadré).

LA POLITIQUE DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Depuis 2001, la Ville de Paris a mis en place une politique de gestion active de sa dette et de sa trésorerie afin notamment de diminuer ses coûts de financement pour le stock de dette existant et la dette nouvelle.

L'une des principales orientations de cette politique a été le passage d'une trésorerie excédentaire à un objectif de trésorerie « zéro », comme de nombreuses autres collectivités territoriales, en vue d'éviter de maintenir une trésorerie positive sur le compte, non rémunéré, de la Ville au Trésor.

Ainsi, en 2004, les opérations financières réalisées ont permis à la Ville de réaliser des économies et gains financiers significatifs via :

– l'utilisation de produits financiers de type « crédits revolving » ainsi que de lignes de trésorerie aux conditions financières très performantes ;
– la contractualisation de swaps de taux d'intérêt pour couvrir la dette contre les variations de taux d'intérêt et obtenir des conditions finales d'emprunt bonifiées en saisissant des opportunités sur les marchés financiers ;
– la négociation de nouveaux emprunts avec une large mise en concurrence, gage de marges bancaires resserrées ;
– la réalisation de placements financiers entrant dans le champ de la nouvelle réglementation (article 116 de la loi de finances pour 2004).

Le gain net de cette politique s'est élevé à 9 M€ en 2004 (après 10,4 M€ en 2002 et 11,45 M€ en 2003). Le taux d'intérêt moyen payé par la Ville sur sa dette à long terme en 2004 a été de 3,02 %.

Enfin, la Ville a mis en place en décembre 2004 une plate-forme de financement obligataire (appelée « programme EMTN ») qui lui permettra de lancer des émissions obligataires avec plus de rapidité et à un meilleur coût que via des émissions qui seraient réalisées sans programme.

Le recours direct aux investisseurs du marché obligataire permettra à la Ville d'affirmer son indépendance vis-à-vis de ses prêteurs traditionnels et de diversifier ainsi ses sources de financement au meilleur coût grâce à sa qualité de signature (en 2004, la Ville de Paris est notée AAA par l'agence de notation Standard and Poor's, soit la meilleure note possible en termes de qualité de crédit).

Évolution des charges financières
de la collectivité parisienne
en millions d'euros

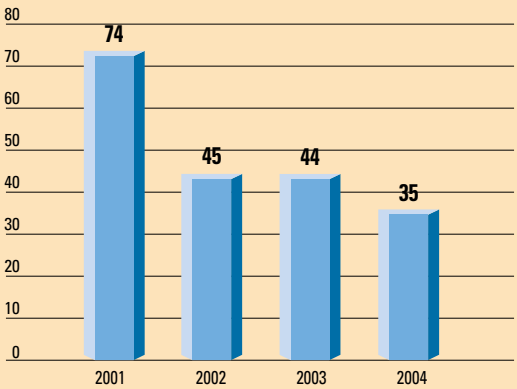

La capacité de financement des investissements reste à un niveau élevé

La capacité de financement des investissement atteint 588 M€ en 2004. Elle permet donc de couvrir les dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 59 %. Ce résultat est très satisfaisant compte tenu du niveau exceptionnel des investissements réalisés en 2004, 1 milliard d'euros.

Afin d'éviter tout excédent de trésorerie et de baisser le niveau du fonds de roulement de la collectivité, l'emprunt a été limité à 150 M€. Il a été réalisé en totalité sous la forme d'un crédit revolving, mobilisé uniquement en cas de besoin de trésorerie, donc peu coûteux.

La limitation du recours à l'emprunt a été accompagnée d'une mise à contribution du fonds de roulement de la collectivité. Il s'établit à 97 M€ fin 2004, un niveau suffisant et compatible avec l'objectif de trésorerie zéro.

Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2001

en millions d'euros

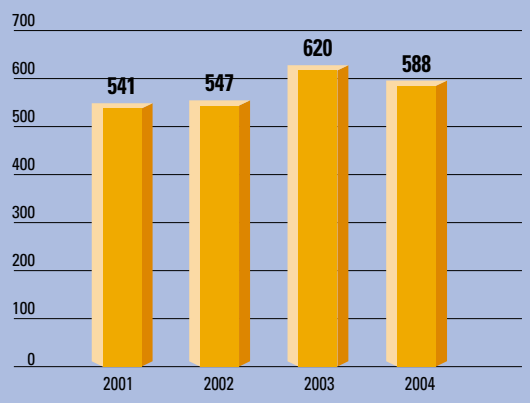

En 2003, la capacité de financement des investissements est calculée hors recettes exceptionnelles liées à la vente par la Ville de ses parts de la Compagnie nationale du Rhône pour un total de 111 M€.

Évolution du mode de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2001

en millions d'euros

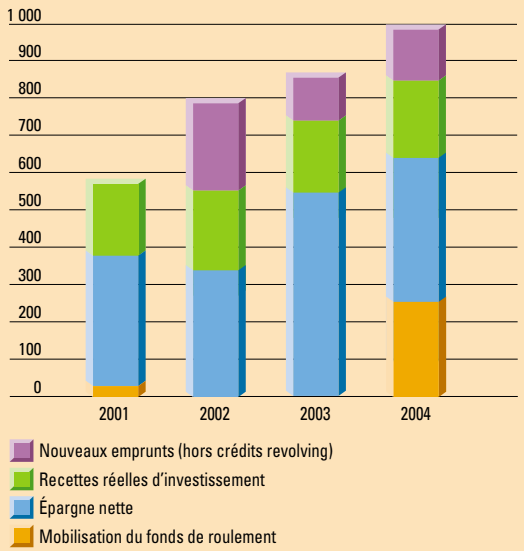

Les ressources d'investissement disponibles en 2004 (588 M€) ont financé plus de la moitié des investissements (1 002 M€) et le reste a été financé par les nouveaux emprunts (150 M€) et la mobilisation du fonds de roulement (264 M€).

Profil d'extinction du portefeuille de la dette au 1er janvier et amortissement annuel
en millions d'euros

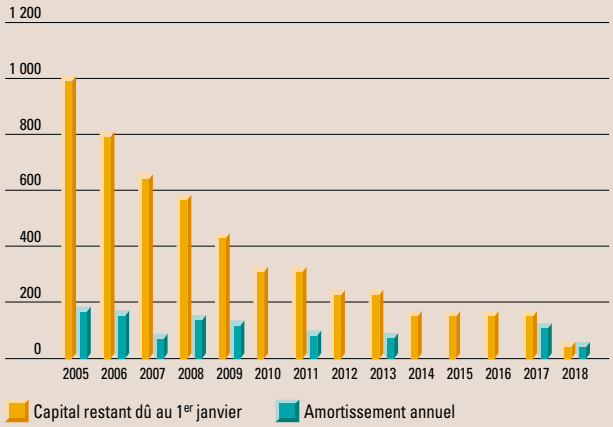

L'encours de dette est stable à 1 109 M€ au 31 décembre 2004 en raison de remboursements d'emprunt de 150 M€ égaux aux nouveaux emprunts.

La collectivité parisienne reste ainsi parmi les moins endettées de France. Son ratio d'encours de dette/recettes réelles de fonctionnement est de 21 %, contre 189 % à Marseille, 79 % à Lyon et 76 % à Bordeaux. La moyenne nationale des communes de plus de 100 000 habitants est d'environ 85 %.

En 2004, la Ville de Paris a ainsi concilié une augmentation des dépenses d'investissement avec une stabilité de l'endettement.

Évolution de l'encours de dette de la collectivité parisienne au 31 décembre
en millions d'euros

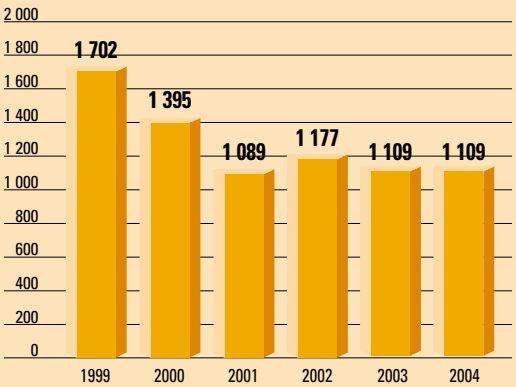

Comparaison du ratio d'endettement (encours/recettes réelles de fonctionnement)
en %

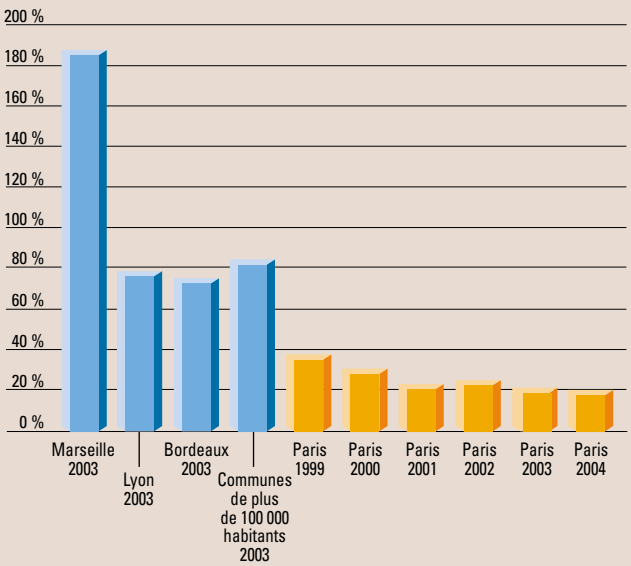

Pour Paris, le ratio a été calculé en consolidé (Ville et Département).
Sources : Minefi

Soldes financiers consolidés 2001-2004

en millions d'euros

		Compte administratif 2001	Compte administratif 2002	Variation 2002/2001	Compte administratif 2003	Variation 2003/2002	Compte administratif 2004	Variation 2004/2003
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT		4 510	4 557	1,0 %	4 897	7,5 %	5 177	5,7 %
CHARGES DE GESTION COURANTE		3 729	3 960	6,2 %	4 232	6,9 %	4 607	8,9%
Épargne de gestion		780	597	– 23,5 %	665	11,4 %	570	– 14,3 %
SOLDE FINANCIER		– 62	– 31	– 49,7 %	– 29	– 7,8 %	– 13	– 56,7 %
SOLDE EXCEPTIONNEL		– 63	– 86	37,4 %	85	– 198,7 %	– 25	– 128,8 %
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		4 565	4 609	0,9 %	5 105	10,8 %	5 319	4,2 %
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		3 910	4 129	5,6 %	4 384	6,2 %	4 786	9,2 %
Épargne brute		655	479	– 26,8 %	721	50,4 %	533	– 26,2 %
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT (AVEC CRÉDITS REVOLVING)		306	141		183		150	
• *dont remboursements anticipés*		*168*	*0*		*0*		*0*	
Épargne nette		349	338	– 3,1 %	538	59,0 %	383	– 28,8 %
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		192	209	8,8 %	193	– 7,6 %	205	5,9 %
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	A	541	547	1,1 %	731	33,6 %	588	– 19,6 %
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	B	569	736	29,4 %	787	6,9 %	1 002	27,4 %
BESOIN DE FINANCEMENT	C = B – A	28	189		56		414	
NOUVEAUX EMPRUNTS (HORS CRÉDITS REVOLVING)	D	0	230		115		150	
Fonds de roulement au 1er janvier		289	261		302		361	
Variation du fonds de roulement	= D – C	– 28	41		59		– 264	
Fonds de roulement au 31 décembre		261	302		361		97	
ENCOURS DE DETTE AU 1ER JANVIER		1 395	1 089		1 177		1 109	
ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE		1 089	1 177		1 109		1 109	
Variation de l'encours de dette		– 306	89		– 68		0	
Financement des investissements :								
CAPACITÉ DE FINANCEMENT		95,1 %	74,4 %		92,9 %		58,6 %	
EMPRUNT		0,0 %	31,2 %		14,6 %		15,0 %	
FONDS DE ROULEMENT		4,9 %	– 5,6 %		– 7,5 %		26,4 %	

Compte administratif 2004 de la Ville

Équilibre financier

Section de fonctionnement

en euros

Dépenses		Recettes	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Chapitres 011, 012, 65, 014	3 811 039 315,32	Comptes 70 à 75 + 013	4 302 471 935,89
66 Charges financières	35 273 779,30	76 Produits financiers	21 737 812,01
67 Charges exceptionnelles	140 210 190,14	77 Produits exceptionnels	113 022 846,15
Total dépenses réelles	**3 986 523 284,76**	**Total recettes réelles**	**4 437 232 594,05**
SOLDE DES OPÉRATIONS RÉELLES			**450 709 309,29**
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Total dépenses d'ordre	338 005 374,63	Total recettes d'ordre	214 726 042,82
Total (opérations réelles et d'ordre)	**4 324 528 659,39**	**Total (opérations réelles et d'ordre)**	**4 651 958 636,87**
002 Déficit antérieur reporté		002 Excédent antérieur reporté	60 003 985,00
		Cumul des recettes	**4 711 962 621,87**
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		EXCÉDENT	**387 433 962,48**

Section d'investissement

en euros

Dépenses		Recettes	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses financières		**Ressources propres d'origine externe**	
10 Reversement de dotations	4 833 491,27	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	63 149 493,15
13 Subventions	2 201 027,03	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursements d'emprunt (hors crédit revolving)	149 584 890,76	27 Remboursements de prêts	53 043 641,94
1644 Crédit revolving	550 874 939,63		
		Autres ressources externes définitives	
26 Participations	0,00	20 Immobilisations incorporelles	218 484,58
27 Autres immobilisations financières	126 941 751,84	21 Immobilisations corporelles	411 455,71
		23 Immobilisations en cours	253 716,94
		13 (sauf 138) Subventions d'investissement	61 651 779,92
Dépenses d'équipement		**Autres ressources externes non définitives**	
20 Immobilisations incorporelles	32 747 659,78	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors crédit revolving)	150 000 000,00
21 Immobilisations corporelles	291 909 041,77	1644 Crédit revolving	550 874 939,63
23 Immobilisations en cours	441 764 737,18	168 Autres emprunts et dettes assimilées	282 979,31
45 Opérations pour compte de tiers	1 628 087,43	45 Opérations pour compte de tiers	7 037 428,82
Total dépenses réelles	**1 602 485 626,69**	**Total recettes réelles**	**886 923 920,00**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES – RECETTES)			**715 561 706,69**
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
Total	**95 232 912,35**	**Total**	**95 232 912,35**
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Total	**214 726 042,82**	**Total**	**338 005 374,63**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**1 912 444 581,86**	**Total (opérations réelles et d'ordre)**	**1 320 162 206,98**
D001 Résultat reporté n – 1	179 721 875,78	R1068 Affectation n – 1	429 335 689,48
Total dépenses d'investissement	**2 092 166 457,64**	**Total recettes d'investissement**	**1 749 497 896,46**
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉFICIT	**342 668 561,18**

Compte administratif 2004 du Département

Équilibre financier

Section de fonctionnement

en euros

Dépenses		Recettes	
OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES			
Chapitres 011, 012, 65, 014	944 840 801,53	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	1 182 876 908,03
015 RMI	312 944 005,72	015 RMI	234 610 307,50
016 APA	87 060 003,17	016 APA	19 342 305,85
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	991 334,20
67 Charges exceptionnelles	3 086 704,89	77 Produits exceptionnels	5 767 598,06
68 Dotations aux provisions	0,00	78 Reprises sur provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes	**1 347 931 515,31**	**Total recettes réelles et mixtes**	**1 443 588 453,64**
SOLDE DES OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES			**95 656 938,33**
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Total des dépenses d'ordre	25 211 675,49	Total des recettes d'ordre	0,00
Total (opérations réelles et d'ordre)	**1 373 143 190,80**	**Total (opérations réelles et d'ordre)**	**1 443 588 453,64**
D002 Déficit antérieur reporté		R002 Excédent antérieur reporté	49 631 887,64
Total dépenses de fonctionnement	**1 373 143 190,80**	**Total recettes de fonctionnement**	**1 493 220 341,28**
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		EXCÉDENT	**120 077 150,48**

Section d'investissement

en euros

Dépenses		Recettes	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Équipements départementaux (Invts. directs)	**89 576 086,12**	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	10 083 535,79
Dépenses d'équipement			
20 Immobilisations incorporelles	1 511 008,58	20 Immobilisaions incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	46 260 640,51	23 Immobilisations en cours	98 341,63
23 Immobilisations en cours	40 613 714,64	274 Remboursements de prets	213 600,65
010 RMI	1 190 722,39	010 RMI	0,00
Équipements non départementaux	**13 211 593,46**	13 Subventions d'équipement reçues	5 378 635,00
204 Subventions d'équipement versées	13 211 593,46	165 Dépôts et cautionnements reçus	339,20
45 Travaux pour compte de tiers	10 871 026,36	45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	3 104 015,99
Dépenses financières			
165 Dépôts et cautionnements reçus	339,20		
26 Participations	0,00		
27 Autres immobilisations financières	166 170 ,85		
10 Dotations et fonds divers	1 138,63		
Total dépenses réelles	**113 826 354,62**	**Total recettes réelles**	**18 878 468,26**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)			**94 947 886,36**
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
Total	**0,00**	**Total**	**0,00**
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Total	**0,00**	**Total**	**25 211 675,49**
Total (Opérations réelles et d'ordre)	**113 826 354,62**	**Total (opérations réelles et d'ordre)**	**44 090 143,75**
		Résultat reporté n – 1	1 989 970,01
Total dépenses d'investissement	**113 826 354,62**	**Total recettes d'investissement**	**46 080 113,76**
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉFICIT	**67 746 240,86**

Principaux ratios financiers de la collectivité parisienne (Ville et Département)

	Compte administratif 2001	Compte administratif 2002	Compte administratif 2003	Compte administratif 2004
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE				
Épargne nette/Recettes réelles de fonctionnement	7,6 %	7,3 %	10,5 %	7,2 %
Mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.				
Le montant élevé en 2003 est lié à la vente de la part de la Ville dans la CNR				
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT				
Encours de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	23,8 %	25,5 %	21,7 %	20,9 %
Encours de la dette en capital/Épargne brute	1,7	2,5	1,5	2,1
Nombre d'années nécessaires au remboursement du capital de la dette				
3. INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE				
Frais de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	36,9 %	37,2 %	37,0 %	35,1 %
Mesure la marge de manœuvre en terme de réduction des dépenses				
4. COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)				
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP)/Potentiel fiscal 4 taxes	59,5 %	60,1 %	60,0 %	60,1 %
Mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)				
5. EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)				
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB)/Potentiel fiscal 3 taxes	52,6 %	51,3 %	50,2 %	49,5 %
Mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)				

Lexique d'analyse financière

Recettes courantes de fonctionnement
Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'État et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

Charges de gestion courante
Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

Épargne de gestion
Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

Épargne brute
Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

Remboursements d'emprunt
Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

Épargne nette
Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur des dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

Recettes réelles d'investissement
Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving.

Crédit revolving
Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

Capacité de financement des investissements
Total de l'épargne nette et des recettes réelles d'investissement. Elle correspond au montant total disponible pour financer les dépenses réelles d'investissement, après remboursement d'emprunt.

Dépenses réelles d'investissement
Total des dépenses d'investissement (section de règlement) hors mouvements d'ordre.

Besoin de financement des investissements
Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n – 1.

Fonds de roulement
Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n – 1 et du solde de la section d'investissement n – 1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
Le FCTVA a pour objet le remboursement par l'Etat de la TVA acquittée par les collectivités sur une partie de leurs dépenses d'investissement. Le taux actuel de remboursement est fixé à 14,777 %. La compensation intervient avec 2 années de décalage : le FCTVA de l'année n correspond aux dépenses réelles d'investissement de l'année n – 2.